

Personnel communal

Service administratif :



Didier
BORDES



Geneviève
MARIO



Christine
DA COSTA

Les ATSEM :



Anne-Marie DEMAY



Sylvie DEMAY



Hélène MARTIN



Gildas MAZAS

Cantine :



Daniel CECCONATO

Service entretien



Gérard DEMAY, Christopher BARES
Et Mme Muriel MORGANA

- **ECOLE**
7 Rue des écoles
31560 SAINT-LÉON
☎ 05.61.81.56.27
- **SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE DE COLAURSUD**
Communauté de Communes Terres du Lauragais
Chemin du Gril
31560 Nailloux
☎ 05.62.71.96.95 / Fax : 05.62.71.96.98
@ enfance.coloursud@wanadoo.fr
Site internet : www.coloursud.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H à 17H
- **ALAE DE SAINT-LÉON**
☎ 05.61.27.72.88 / 06.81.63.12.14
- **CANTINE**
☎ 05.61.81.92.00



Mairie de Saint-Léon

Hôtel de ville
1, place de la République
31560 SAINT-Léon

☎ : 05 61 81 92 03

Fax : 05 61 81 77 41

@ : mairiedesaint-leon@wanadoo.fr

www.saintleon31.fr



2018-2019

Ecole publique de Saint-Léon



7 Rue des écoles
31560 SAINT-LÉON
Téléphone 05.61.81.56.27

L'ÉCOLE

L'école de Saint Léon accueille 178 enfants pour l'année 2018/2019.

Mme Cathy DUCLOS est la directrice. Cette année, son jour de décharge est le mardi.

Horaires des classes (sur 4 jours ½) :

- Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi :
Matin : 9H-12H (ouverture du portail à 8H50)
Après-midi : 14H-16H15 (ouverture du portail à 13H50)
- Mercredi :
Matin : 9H-12H (ouverture du portail à 8H50)

Composition des classes :

Pour l'année 2018/2019, l'école est composée de 7 classes :

3 classes de maternelles :

- PS/MS : Mme Paule HENRIOT (29 élèves) et Mme Sylvie DEMAY (ATSEM)
- PS/MS/GS : Mme Anne MENDEZ (28 élèves) et Mme Gildas MAZAS (ATSEM)

4 classes de primaires :

- GS/CP : Mme Lydie SICRE (24 élèves) et Mmes Hélène MARTIN et Anne-Marie DEMAY(ATSEM)
- CP/CE1 : Mme Virginie FERRE (23 élèves)
- CE1/CE2 : M. Maxime DZIERZA (24 élèves)
- CM1/CM2 : Mme Cathy DUCLOS (24 élèves)
- CM1/CM2 : M. Michel BAULES (26 élèves)

LA CANTINE

Les repas sont livrés sur site par la société de restauration scolaire « OCCITANIE RESTAURATION ».

Le prix du repas est de 2,50€.

Le personnel de la cantine passe le matin dans les classes pour comptabiliser le nombre de repas pour le midi, donc pas d'inscription préalable.

La facturation est mensuelle et est envoyée directement aux familles.

En fonction du nombre d'enfants, le service s'effectue de la manière suivante :

- à 12 H : les classes de maternelles
- à 12H30 : les classes de CP-CE1-CE2
- à 13H15 : les classes de CM1-CM2

ALAE² et ALSH³

L'ALAE et l'ALSH dépendent des services enfance-jeunesse de Communauté de Communes Terres du Lauragais.

L'équipe de l'ALAE/ALSH est composée de 8 animateurs et 5 personnels municipaux comprenant comme direction :

- Marjorie BLOUET (Directeur ALAE/ALSH)
- Clémence IZARD (Directrice adjointe ALAE/ALSH)

♦ **L'ALAE** prend en charge les enfants en dehors du temps scolaire :

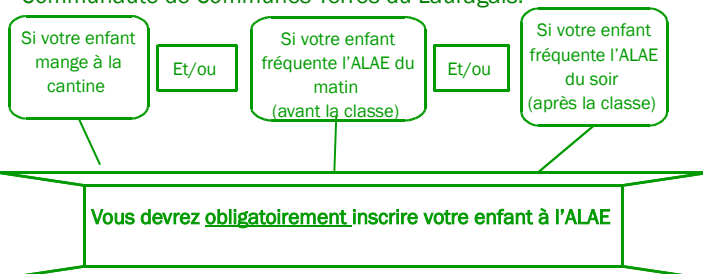
Matin : de 7H30 à 8H50

Midi : de 12H à 13H50

Soir : de 16H15 à 18H30

Informations administratives :

Pour se faire, vous devez **fournir un dossier administratif** concernant votre enfant auprès du service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes Terres du Lauragais.



Facturation ALAE

Les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus et du nombre d'enfants inscrits dans la famille à l'ALAE.

Le paiement est au mois sur une base d'un forfait matin/midi/soir. Pour les enfants qui y vont de manière occasionnelle, il y a la possibilité d'acheter un carnet de 10 tickets à 30€ (un ticket = 1 journée d'ALAE).

♦ **L'ALSH** est ouvert pour les vacances d'hiver, de printemps, d'été (au mois de juillet) et d'automne, ainsi que les mercredis après-midi.

Par contre, l'ALSH est fermé durant les vacances de Noël et le mois d'Août

Pour en bénéficier, il faut **inscrire impérativement votre enfant auprès du secrétariat du service enfance et jeunesse** de Communauté de Communes Terres du Lauragais.

Facturation ALSH

La tarification est calculée uniquement sur les mercredis où l'enfant est inscrit. En ce qui concerne les vacances scolaires, c'est une tarification à la semaine. Comme pour l'ALAE, les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus et du nombre d'enfants inscrits dans la famille.

Délégués de parents d'élèves_

A fond l'école :

Mme Alexia Thiery

@ : afondlecole@ml.free.fr

Autan des enfants :

Mme Sophie GELES

@ : autandesenfants@yahoo.fr

Blog : www.autandesenfants.wordpress.com

(1) Agent spécialisé des écoles maternelles.

(2) Accueil de Loisirs Associé à l'école.

(3) Accueil de Loisir Sans Hébergement.